



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Huitième session

Brasilia (Brésil), 5-9 octobre 2015

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES

Résumé

Au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches est informé, à intervalles réguliers, des activités et de l'état d'avancement des travaux du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches. À compter de la huitième session du Sous-Comité de l'aquaculture, le point intitulé «Rapport du Secrétariat du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches» figurera en permanence à l'ordre du jour de l'ensemble des sessions du Sous-Comité de l'aquaculture et, inversement, un point analogue sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour des futures sessions du Sous-Comité du commerce du poisson dès la prochaine session de ce dernier.

Le présent document de synthèse a pour but de fournir des informations aux participants à la huitième session du Sous-Comité de l'aquaculture au sujet des questions et recommandations clés émanant de la quatorzième session du Sous-Comité du commerce du poisson. On trouvera le rapport intégral de cette session à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/cofi/ft/ft/>.

Les Membres sont invités à formuler des observations et à faire des propositions qui contribueront à améliorer les relations de collaboration entre le Sous-Comité du commerce du poisson et le Sous-Comité de l'aquaculture.

1. Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches a été créé en 1985 et a tenu sa première session en octobre 1986. Sa prochaine session (à savoir, la quinzième) aura lieu au premier trimestre de 2016 et sera accueillie par le Gouvernement marocain. Les dates et le lieu précis de cette session n'ont pas encore été déterminés.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

2. Le Sous-Comité du commerce du poisson émet des avis au sujet des aspects du programme de travail de la FAO qui touchent au commerce et à l'accès aux marchés et qui ont une incidence sur les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les recommandations des Membres adoptées lors des sessions de ce sous-comité se traduisent souvent par des initiatives du Secrétariat dans le domaine du commerce et de la commercialisation du poisson. Le Sous-Comité du commerce du poisson aide à mieux faire connaître la contribution essentielle du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la croissance économique et à l'emploi, ainsi que le rôle du poisson dans la nutrition et la sécurité alimentaire. Par ailleurs, il a des échanges avec d'autres organismes internationaux comme l'OMC, l'OCDE, le CODEX ou la CITES sur les questions relatives au commerce des produits de la mer.

3. La quatorzième session du Sous-Comité du commerce du poisson s'est tenue du 24 au 28 février 2014, à Bergen (Norvège). Elle a notamment porté sur les questions suivantes: le commerce du poisson et la nutrition humaine; les faits nouveaux concernant le commerce du poisson; les programmes de certification facultatifs (écoétiquetage); les systèmes de traçabilité des produits de la mer; les directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale; et les activités liées à la CITES ayant trait à la liste des espèces aquatiques. On trouvera ci-dessous un récapitulatif des principaux points examinés lors de cette session.

4. Les directives relatives aux programmes de documentation des prises qui sont en train d'être élaborées à la demande des États Membres tiennent compte de l'intégration de la production aquacole dans les chaînes de valeur (poissons sauvages capturés pour être engraisés). Le projet de directives préconise une approche fondée sur les risques qui porterait notamment sur les expéditions des espèces d'élevage visées. Le suivi des produits aquacoles le long des chaînes de valeur est souvent effectué au moyen de systèmes de traçabilité.

5. De même, la traçabilité des produits de la pêche recouvre de nombreux aspects qui concernent aussi bien la conformité réglementaire que la sécurité sanitaire ou la qualité des produits, y compris ceux issus de l'aquaculture. La traçabilité peut constituer une composante d'un programme de documentation des prises ou faire l'objet d'un programme à part entière selon les produits et les prescriptions réglementaires. Une étude visant à mettre en évidence l'écart qui existe entre les pratiques en vigueur et les pratiques optimales recommandées en matière de traçabilité (énoncées dans un projet de directives sur les pratiques optimales en matière de traçabilité) est en cours de réalisation. Cette étude est coordonnée par la FAO au titre des résultats découlant de la dernière session du Comité des pêches. Ses conclusions devraient être présentées à la prochaine session du Sous-Comité du commerce du poisson, qui aura lieu début 2016 au Maroc.

6. On recense, à travers le monde, une quarantaine de programmes d'écoétiquetage applicables aux produits halieutiques, dont de nombreux concernent les produits aquacoles. La multitude et la diversité des labels posent de nombreux problèmes: cela est source de confusion pour les consommateurs; l'obtention du label écologique est coûteuse pour les producteurs; les producteurs et les distributeurs doivent souvent obtenir plusieurs labels s'ils ont affaire à différents acheteurs, étant donné que ces derniers sont susceptibles d'utiliser des labels écologiques divers, ce qui entraîne une augmentation non négligeable du coût de production pour le producteur ou le distributeur; et les conditions exigées varient considérablement d'un label à un autre.

7. La FAO travaille en collaboration avec la Global Seafood Sustainability Initiative (GSSI) afin de faire en sorte que les éléments pertinents de son Code de conduite pour une pêche responsable, également applicables à l'aquaculture, soient pris en considération dans les conditions minimales à respecter pour accorder un label écologique aux poissons issus de la pêche ou de l'élevage, qui sont en cours d'élaboration. Les recommandations de la GSSI à cet égard seront également présentées à la prochaine session du Sous-Comité du commerce du poisson.

8. Deux grands domaines d'activité proposent des produits innovants et améliorés aux marchés traditionnels et aux nouveaux marchés. On citera en premier lieu les sous-produits provenant de la transformation de poissons issus de la pêche ou de l'élevage, ainsi que des captures accessoires, qui sont

utilisés pour mettre au point de nouveaux produits destinés à la consommation humaine. Parmi eux figurent des produits alimentaires à base d'ingrédients nutritifs, comme ceux intégrés dans les repas scolaires, et de nouveaux produits riches en micronutriments qui proviennent de la transformation de squelettes de poisson et qui sont directement utilisés pour la consommation humaine. L'autre activité visant à optimiser l'utilisation des ressources consiste à réduire les pertes après capture et à diminuer la consommation énergétique au cours des opérations après capture grâce à des techniques nouvelles ou améliorées, comme celles applicables au fumage.

9. Un fumoir dont la conception a été récemment perfectionnée a permis de réduire la quantité de combustible à base de carbone utilisé pour la transformation ainsi que les déchets, et a contribué à améliorer considérablement la qualité des produits et les conditions sanitaires des agents de transformation. L'amélioration de la qualité des produits a créé de nouveaux débouchés, plus profitables, pour les transformateurs. Les gains obtenus en matière de rendement énergétique peuvent être transposés en grande partie au secteur de l'aquaculture.

10. Bien que les mollusques bivalves soient un produit de consommation très populaire et représentent une part importante de la production aquacole marine, très peu de pays peuvent accéder aux marchés internationaux en raison des normes rigoureuses à respecter. Étant donné que ces mollusques sont des animaux filtreurs, ils ont tendance à fixer des micro-organismes, des toxines et des produits chimiques provenant de leur environnement; la gestion sanitaire de ces mollusques repose donc sur l'application de normes strictes. À cet égard, la FAO et l'OMS s'emploient à élaborer ensemble des directives techniques relatives à l'application du Code d'usage du poisson et des produits de la pêche adopté par la Commission du Codex Alimentarius, qui permettront de garantir que les produits aquacoles satisfont bien aux normes du Codex et peuvent être commercialisés sans risques sur les marchés nationaux et internationaux.

11. Il a été établi que les problèmes d'image dont souffrent l'aquaculture et les produits issus de l'élevage nuisent au développement du secteur ainsi qu'à la consommation de poissons et de crustacés, ce qui a une incidence, en fin de compte, sur la demande et l'activité commerciale. Bien que la majorité des consommateurs ne sachent pas si les produits de la mer qu'ils achètent proviennent de la pêche ou de l'élevage, les a priori négatifs peuvent avoir une incidence préjudiciable sur les prix. En outre, tant qu'on ne dressera pas un bilan sérieux des coûts et avantages de l'aquaculture, les mesures adoptées ne seront pas en phase avec la réalité, ce qui peut donner lieu à une réglementation excessive de ce secteur. Il est donc essentiel de chercher à mieux cerner les opinions et impressions diverses à l'égard de l'aquaculture et de recenser les initiatives concluantes en la matière si l'on veut familiariser le grand public avec ce secteur.

12. Les Secrétariats du Sous-Comité du commerce du poisson et du Sous-Comité de l'aquaculture collaborent sur un certain nombre de programmes et d'activités afin de mieux intégrer les questions d'aquaculture dans le programme sur les questions commerciales. Ils s'efforcent, par ailleurs, de créer des synergies dès lors que cela est possible et d'éviter les chevauchements d'activités.